



Conseil communal de Cudrefin

Rapport de la commission technique

Préavis No 87-2024 : Crédit d'investissement
Mise à jour de l'éclairage public et équipement quartier Champs-de-Rive

Membre de la commission :
Romain Salzmann, président-rapporteur
Annelise Languetin
Melinda Beck

La commission chargée de l'étude du préavis 87-2024 concernant le crédit d'investissement pour la mise à jour de l'éclairage public et l'équipement du quartier des Champs de Rive s'est réunie le 12 novembre 2024 à l'Hôtel de Ville.

Cette séance a eu lieu en présence, du syndic Richard Emmenegger, de M. Jean-François Milliet de MM Gilliéron de l'entreprise Soluxa. Nous les remercions pour les explications fournies et les réponses à nos questions.

Objet du préavis

Partie 1. Mise à jour de l'éclairage public

Partie 2. Extension de l'éclairage public aux chemin 80 et chemin des Champs de Rive

La Municipalité a souhaité faire ce préavis incluant ces 2 parties afin de pouvoir aller de l'avant avec ces améliorations de luminaires sans devoir passer chaque année des montants au budget.

Commentaires pour la partie 1

- L'entreprise Soluxa a fait une étude des luminaires dans 37 zones de la Commune. Dans 40% des cas, l'éclairage est manquant et il y a 60% de points sur-éclairés.
- Notre consommation d'énergie globale annuelle est estimée à 91'000 KWh/an pour un coût annuel d'environ Chf. 15'000.-/an et des frais de maintenance moyens de Chf. 11'000.-/an. Ces frais seront assurément en augmentation dans les années à venir avec nos anciens luminaires. Cette mise à jour permettra une économie d'environ 60% des charges d'énergie et de maintenance et engendrera un amortissement des installations par économies réalisées en 6.5 ans.
- Dans les travaux de mise à jour de l'éclairage, les emplacements et les mâts vont être conservés, seul le luminaire va être changé afin d'optimiser les éclairages et répondre aux normes en vigueur.

- Dans la Commune 80% des passages piétons ne sont pas conformes, ceux-ci vous être remis aux normes.
- La solution proposée par Soluxa allie l'économie énergétique, la conformité, la réduction de pollution lumineuse tout en évitant des travaux de gros œuvre coûteux.
- La commune bénéficie déjà d'un système connecté pour les derniers luminaires installés. Un maximum de points lumineux de cette mise à jour seront connectés et accessible par 1 à 2 personnes de la commune pour les éventuelles programmations ponctuelles ainsi que par Soluxa.

Commentaires pour la partie 2

- Installation de 15 points lumineux-solaire sur le Chemin 80 et le chemin des Champs de Rive. Ces luminaires ont une autonomie d'environ 72h et captent également par temps de brouillard. Ce type d'installation a été privilégié car des installations câblées auraient triplé le budget et engendré de lourds travaux.
- Pas de frais d'électricité et pas de dépendance à un distributeur
- Les batteries de ces luminaires ont une durée de vie d'environ 10 ans et peuvent être remplacées sans devoir changer le support.
- Ces luminaires ne seront pas connectés au système de gestion (car non câblés) mais pourront être réglés de manière optimale.

Décision

La commission a été étonnée que seule l'entreprise Soluxa soit mandatée pour ce projet mais soutien à l'unanimité la Municipalité dans son choix pour les raisons suivantes :

1. Coût d'étude réduits car une grande partie des éclairages a été faite lors des dernières installations (parking, terrain de football, tennis, allée du port) par Soluxa.
2. Entreprise Suisse, travaillant avec des produits suisses et européens.
3. Système ouvert non propriétaire, implémentation d'autre fournisseur possible.
4. Soluxa pourra ajouter les nouveaux luminaires au programme connecté existant.

Conclusion

Après avoir pris connaissance du préavis et reçu les explications nécessaires, la commission recommande à l'unanimité aux membres du Conseil :

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 240'000.00.
2. D'accepter la prise en charge de son financement par les liquidités communales et un amortissement sur 20 ans.
3. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la réalisation de ce projet.

Romain Salzmann



Annelise Languetin



Melinda Beck

